

## **VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES**

## INTERROGATION....

Par Profil supprimé Postée le 08/06/2019 19:59

Par quoi commencer....Je ne suis pas dans le déni. Je sais que j'ai un problème d'alcool. Je suis suivi de près par un médecin, une psy et une infirmière spécialisée. Je n'ai pas envie d'être hospitalisé. Je sais que j'ai la volonté et la motivation d'arrêter cette addiction infernale. J'ai déjà fait une cure en 2015. Je sais comment ça se passe. Je sais qu'il faut éviter le Délirium-Trémens. Juste une question. Avec les médicaments adéquates, est-ce-que je peux me sevrer tout seul, avec le contrôle de ma mère ? en habitant chez elle ? sachant que j'ai un petit chien qui ne me lâche jamais !!! Merci pour vos commentaires rassurants.

## Mise en ligne le 11/06/2019

Bonjour,

Les divers professionnels de santé qui vous prennent en charge actuellement peuvent normalement vous accompagner et vous soutenir dans votre décision de vous sevrer à domicile. Comme nous vous l'avions déjà proposé, nous vous encourageons à leur parler de votre désir. Ils pourront établir avec vous un protocole de soins vous permettant de le réaliser.

La présence de votre mère pourra certainement vous aider face à vos craintes. Elle pourra aussi probalement vous rassurer.

Si votre mère se pose des questions sur son positionnement par rapport à vous, à la situation, n'hésitez pas à lui dire de contacter un de nos écoutants.

Il en est de même pour vous. Nous pourrions vous apporter un soutien et des informations complémentaires.

Pour cela, sache que nos écoutants sont joignables soit par téléphone au 0980980930, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, et par Chat via notre site internet www.alcool-info-service.fr, tous les jours de 14h à minuit.

Votre volonté de vous en sortir parait évidente. Vous devez croire en vous et faire confiance aux professionnels qui vous entourent. Bien à vous

## En savoir plus:

· Adresses utiles du site Alcool info service